



PREFECTURE DU MORBIHAN

# **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



**N° 2011 – 06**

**Mars 2011**

**Suppléance de M. le Préfet**



# Recueil Spécial des Actes Administratifs

n° 2011-06

Suppléance de M. le préfet

Mars 2011

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Préfecture .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1</b>	<b>Direction du cabinet et de la sécurité .....</b>	<b>2</b>
	11-03-18-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan .....	2

# 1 Préfecture

## 1.1 Direction du cabinet et de la sécurité

### 11-03-18-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan

Le préfet du Morbihan,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 mai 2008 nommant Mme Corinne Chauvin , sous-préfète de Pontivy ;

VU le décret du 4 février 2009 nommant M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient ;

VU le décret du 4 mars 2010 nommant Mme Hélène Rouland-Boyer, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Morbihan ;

VU le décret du 7 mai 2010 nommant M. Stéphane Daguin, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Jean-François Savy, préfet du Morbihan ;

VU la circulaire du 10 juin 2004 du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

SUR la proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La suppléance de la fonction de préfet est assurée par M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, le 23 mars 2011 à partir de 9 heures et le 24 mars 2011.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 18 mars 2011

Le préfet,  
Jean-François Savy

Le texte intégral du(des) arrêté(s) ci-dessus inséré(s) peut être consulté auprès de : Préfecture-Direction du cabinet et de la sécurité

Textes certifiés conformes aux originaux

Imprimé à la Préfecture du Morbihan  
Date de publication le 22/03/2011